

**AUTORISATION D'UTILISATION, DE PUBLICATION  
ET DE REPRESENTATION DE PHOTOGRAPHIE**  
*Assentiment de la personne représentée (mineure)*

Je soussigné(e)

**Madame/Monsieur** .....

mère     père     tuteur     tutrice     autre

domicilié(e) à.....

Représentant légal de (*nom prénom du mineur*) .....

en classe de .....

Autorise l'Ecole Sainte Anne – 11, rue du Rocher – 44110 ERBRAY

Représenté par Mme Carine DURAND

Fonction : Chef d'établissement

Conformément à la loi, article 9 du code civil sur le « droit à l'image et au son »,  
et à l'article 121-2 du code de « la propriété intellectuelle », autorise à prendre et à utiliser les  
photographies, films et œuvres originaux de mon enfant, réalisés dans le cadre scolaire, sous la  
responsabilité du chef d'établissement et de l'équipe éducative et à les publier éventuellement :

- sur la plaquette de l'établissement,
  - pour un reportage journalistique par presse écrite ou audiovisuelle
  - une exposition thématique pour un projet pédagogique
  - le site Internet de l'établissement
  - le site intranet /blog/newsletter
  - des supports audiovisuels (film sortie scolaire - CDRom - DVD - diaporama)
  - invitation ou carte de vœux (à but non lucratif)
  - journal interne (écrit-audiovisuel)
- }  oui     non
- 
- les réseaux sociaux  oui     non

*La personne responsable de l'élève représenté autorise que les paramètres de la photographie ou de l'œuvre soient modifiées (modification des couleurs, de la taille, du cadrage, du montage) selon les besoins des supports utilisés, dans le respect de la dignité de la personne.  
A tout moment la personne responsable de l'enfant peut demander que les photographies prises soient supprimées, floutées ou masquées. Cette demande doit être faite par écrit au chef d'établissement.  
Par ailleurs, l'établissement s'engage à veiller à la qualité des organes de diffusion, au contenu des messages et se porte garant du traitement des documents utilisés.*

**Durée de la présente autorisation** : pour l'année scolaire : 2023-2024

**Zone géographique où l'usage est autorisé** : non limitée

**Contrepartie** : La présente autorisation de publication est consentie à **titre gratuit**.

Fait en deux exemplaires, chaque signataire reconnaissant avoir reçu un exemplaire original,

A.....

le ... /... /....

Nom et Signatures des parents (**père et mère**) :  
(ou de la personne légalement responsable)

Nom et Signature du chef d'établissement :  
**DURAND Carine**



**AUTORISATION D'UTILISATION, DE PUBLICATION  
ET DE REPRESENTATION DE PHOTOGRAPHIE**  
*Assentiment de la personne représentée (mineure)*

Je soussigné(e)

**Madame/Monsieur** .....

mère     père     tuteur     tutrice     autre

domicilié(e) à.....

Représentant légal de (*nom prénom du mineur*) .....

en classe de .....

Autorise l'Ecole Sainte Anne – 11, rue du Rocher – 44110 ERBRAY

Représenté par Mme Carine DURAND

Fonction : Chef d'établissement

Conformément à la loi, article 9 du code civil sur le « droit à l'image et au son »,  
et à l'article 121-2 du code de « la propriété intellectuelle », autorise à prendre et à utiliser les  
photographies, films et œuvres originaux de mon enfant, réalisés dans le cadre scolaire, sous la  
responsabilité du chef d'établissement et de l'équipe éducative et à les publier éventuellement :

- sur la plaquette de l'établissement,
  - pour un reportage journalistique par presse écrite ou audiovisuelle
  - une exposition thématique pour un projet pédagogique
  - le site Internet de l'établissement
  - le site intranet /blog/newsletter
  - des supports audiovisuels (film sortie scolaire - CDRom - DVD - diaporama)
  - invitation ou carte de vœux (à but non lucratif)
  - journal interne (écrit-audiovisuel)
- }     oui     non
- 
- les réseaux sociaux
- oui     non

*La personne responsable de l'élève représenté autorise que les paramètres de la photographie ou de l'œuvre soient modifiées (modification des couleurs, de la taille, du cadrage, du montage) selon les besoins des supports utilisés, dans le respect de la dignité de la personne.  
A tout moment la personne responsable de l'enfant peut demander que les photographies prises soient supprimées, floutées ou masquées. Cette demande doit être faite par écrit au chef d'établissement.  
Par ailleurs, l'établissement s'engage à veiller à la qualité des organes de diffusion, au contenu des messages et se porte garant du traitement des documents utilisés.*

**Durée de la présente autorisation** : pour l'année scolaire : 2023-2024

**Zone géographique où l'usage est autorisé** : non limitée

**Contrepartie** : La présente autorisation de publication est consentie à **titre gratuit**.

Fait en deux exemplaires, chaque signataire reconnaissant avoir reçu un exemplaire original,

A.....

le ... /... /....

Nom et Signatures des parents (**père et mère**) :  
(ou de la personne légalement responsable)

Nom et Signature du chef d'établissement :  
DURAND Carine

